

*Jean-Louis TOURAINE*  
*Député du Rhône*

Réf. : JLT/NV/Ministère

Monsieur Étienne CHAMPION  
Directeur de cabinet  
Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

LYON, le 18 décembre

Monsieur le directeur de cabinet,

Mon attention a été attirée à de nombreuses reprises sur les conditions de travail et de rémunération des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Je souhaite, par la présente, affirmer mon soutien aux revendications légitimes des IADE qui disposent d'une formation de qualité et d'une expertise et une spécialisation dont aucune autre profession paramédicale ne peut se prévaloir.


Comme vous le savez, j'ai été rapporteur du Titre III du projet de loi de modernisation de notre système de santé dans lequel figurait l'article 30 consacré à l'exercice en pratiques avancées et à la création du métier d'infirmier clinicien. Actuellement, les IADE, de par leur expertise en anesthésie et en soins d'urgences, sont déjà des infirmiers en pratique avancée. C'est donc légitimement qu'ils demandent la reconnaissance de leur autonomie et de l'exclusivité de leurs compétences par l'obtention d'un statut de profession intermédiaire.

En outre, les IADE ont obtenu, en 2014, d'être reconnus au niveau de grade Master. Néanmoins, bien que cette décision témoigne d'une volonté de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé de reconnaître la qualité de leur parcours, les IADE ne sont toujours pas rémunérés sur la base d'une grille indiciaire correspondant à leur niveau d'études. Ainsi, leur rémunération est très faible en comparaison avec les grilles salariales des professions équivalentes de la fonction publique.

Récemment, un groupe de travail s'est constitué afin de faire évoluer les pratiques des IADE. Si cette initiative doit être saluée, les représentants de cette profession n'ont pas le sentiment d'être écoutés par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et regrettent l'absence de représentation du cabinet de la Ministre aux réunions. D'après mes informations, le cabinet n'a été représenté qu'à une seule occasion, début octobre.

Enfin, en ma qualité de rapporteur, je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé de l'évolution des négociations en cours.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon courrier, je vous prie de croire, Monsieur le directeur de cabinet, en l'expression de mes cordiales salutations.



Jean-Louis TOURAINE